



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, MM Eric MARCHAND, Patrick RYON, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Alain DICHANT, Mme Maartje VAN VEEN, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO (à partir de la question n°2a), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Mme Hélène FORTIN, suppléante (remplaçant M Jean-François ALUZE), déléguée de Broye, MM Fabrice VOILLOT (à partir de la question n°1a), délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (à partir de la question n°1a), délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2a), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 3a), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, MM Stéphane FABRE, Thierry BABOUILLARD, Nicolas MULLER, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Christian DELAFORGE, Jean-Luc MICHELOT, Gérard POIGNANT, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Véronique PACAUT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à Mme Cathy NICOLAO, Mme Françoise ANDRE à M Eric MARCHAND, M Yann BAROU à M Jean-Louis CORMIER, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à M Patrick RYON, M Métin ALBAYRAK à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Francette GYBELS à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (jusqu'à la question n°1a), M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

A – Désignation du secrétaire de séance.

Le conseil communautaire a désigné Monsieur Vincent CHAUVET en tant que secrétaire de séance.

B – Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 18 mai 2021

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le procès verbal du 18 mai 2021.

C - Compte rendu des actes accomplis.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu des actes accomplis.

1-FINANCES

a) Transfert de compétences. Propositions de suivi des contrats de maintenance et de charges.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité, 1 abstention (M Gérard TREMERAY), les dispositions proposées, autorisant notamment le maintien des contrats au nom de la CCGAM jusqu'au 31 décembre 2021 pour les compétences transférées en cours d'année et de refacturation aux communes.

2-ADMINISTRATION GENERALE

a) Adoption de modifications à différents lots du marché de fourniture de denrées alimentaires.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité,

- la modification n° 3 au marché n° 2018/051 relatif au lot 1 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 19 586,09 € HT,
- la modification n° 4 au marché n° 2018/052 relatif au lot 2 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 24 267,93 € HT,
- la modification n° 4 au marché n° 2018/055 relatif au lot 5 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 20 587,50 € HT,
- la modification n° 4 au marché n° 2018/063 relatif au lot 13 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 29 710,63 € HT.

3-RESSOURCES HUMAINES

a) Organisation du temps de travail : 1607 heures.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'organisation du travail des agents de la CCGAM dans le cadre des 1607h.

4-SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

a) Réorganisation du temps méridien sur le RPI de Saint Maurice-les-Couches, Saint Gervais-sur-Couches et Saint Sernin-du-Plain.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 abstention (Mme Christine CANON), le projet de réorganisation du temps méridien du RPI de Saint-Sernin-du-Plain, de Saint-Maurice-Lès-Couches et de Saint-Gervais-sur-Couches annexé à la présente délibération pour une application au 1^{er} septembre 2021.

VU POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

A Autun, le 28 Juin 2021
La Présidente
Marie-Claude BARNAY

